



# Le logement collectif des truies et cochettes gestantes.

Une meilleure prise en compte des comportements sociaux et individuels de l'espèce.

---

## ***Etat des lieux du modèle de production avant la mise aux normes***

Avant 2003, les truies gestantes étaient majoritairement élevées dans des stalles individuelles sur caillebotis béton. Une faible proportion d'élevages conduisait les truies en groupes, principalement sur litière de paille ou en plein air.

Les élevages qui ont réalisé des travaux depuis 2008 pour la mise en groupes des truies gestantes choisissent pour 46 % d'entre eux des cases équipées de bat-flancs, 30 % des réfectoires et 17 % des logements au Dac (Chambres d'agriculture de Bretagne, 2010). Ces mises aux normes sont majoritairement des rénovations de bâtiments existants, gestantes ou engraissements. Au cours de cette période, certains équipements ont gagné en fiabilité et en robustesse (portes de réfectoire, bat-flancs, Dac). D'autres, installés dans quelques élevages, sont actuellement peu ou pas commercialisés (doseurs à distribution lente, nourrisseurs à distribution fractionnée).

## ***Aspects du bien-être abordés dans la nouvelle réglementation de 2003***

L'élevage des porcs est soumis aux dispositions de l'Arrêté ministériel du 16 janvier 2003 sur le bien-être des porcs. Cet arrêté retranscrit les dispositions de la Directive européenne 2001/88/CE. Des notes de service du Ministère de l'Agriculture précisent l'interprétation de certains points de la Directive. La mesure principale de cette réglementation est le logement en groupes des truies et cochettes gestantes. Cette mesure, obligatoire pour tous les élevages à partir de 2013, entraîne souvent un réaménagement des bâtiments, voire une reconstruction, et une modification de la gestion des élevages.

Le logement individuel chez la truie gestante contribue à une restriction des stimuli environnementaux, de la liberté de mouvement et des contacts sociaux (Meunier-Salaün et al., 2007). Face à ces limites, l'élevage en groupe des animaux constitue une alternative qui permet de conserver une productivité similaire (Boulot et al., 2011). Cependant, ce système peut induire des interactions agonistiques pour l'établissement de la hiérarchie au sein du groupe de truies (Meunier-Salaün et al., 2002). L'augmentation de la surface disponible par animal et la possibilité d'isoler un animal malade ou blessé d'un groupe sont prévues dans la réglementation. Ces dispositions peuvent limiter les conséquences des interactions entre truies.

La Directive rend obligatoire pour tous les porcs l'apport de « matériaux manipulables ». L'absence de substrat manipulable induit une frustration du comportement exploratoire qui peut être à l'origine de comportements stéréotypés. L'apport d'un substrat, même en quantité limitée, contribue à l'amélioration du bien-être des porcs (Tuytens, 2005).

### ***Rappel des points clés***

Les truies gestantes en groupes : L'Arrêté ministériel du 16 janvier 2003 requiert un élevage en groupe pour les truies et cochettes, pendant une période débutant quatre semaines après la saillie et s'achevant une semaine avant la date prévue de mise-bas. Les truies et cochettes devront disposer respectivement d'une surface minimale « d'espace libre » de 2,25 m<sup>2</sup> et 1,64 m<sup>2</sup> pour des groupes d'au moins six animaux. Pour des groupes de moins de six animaux, les surfaces doivent être augmentées de 10%. Pour des groupes d'au moins 40 animaux, les surfaces peuvent être diminuées de 10%.

	Superficie minimale d'espace libre par femelle		Dimensions minimales des côtés de la case
	Cochette	Truie	
<b>Groupe de moins de 6 individus</b>	1,81 m <sup>2</sup>	2,48 m <sup>2</sup>	2,40 m
<b>Groupe de 6 et 40 individus</b>	1,64 m <sup>2</sup>	2,25 m <sup>2</sup>	2,80 m
<b>Groupe de 40 individus et plus</b>	1,48 m <sup>2</sup>	2,03 m <sup>2</sup>	

« Les côtés de l'enclos dans lequel se trouve le groupe doivent avoir une longueur supérieure de 2,80 mètres » (si moins de 6 truies, largeur supérieure à 2,40 mètres). La note DGPAAT du 9 décembre 2008 préconise une longueur minimale de 2 mètres entre « l'extrémité arrière des parties fixes des réfectoires ou des logettes à paniers basculants et le côté opposé de l'enclos ».

Une truie très agressive, blessée ou malade peut être retirée d'un groupe pour être mise temporairement « dans un enclos individuel ». Celui-ci doit être assez grand pour que l'animal « puisse se retourner facilement ».

Echéances : depuis le 01/01/2003 pour toutes les exploitations de construction nouvelle, reconstruites ou mises en service. A partir du 01/01/2013 pour toutes les exploitations.

Autres points de la réglementation obligatoires depuis 2003 dans tous les élevages : La réglementation concerne aussi les porcelets, porcs charcutiers et verrats.

- soins en maternité : la coupe des dents et des queues est interdite « en routine », la castration sans anesthésie ni analgésie est autorisée avant 7 jours
- sevrage : le sevrage avant 28 jours est interdit « sauf si le bien être et la santé de la truie ou du porcelet exigent de les séparer plus tôt ». Le sevrage à 21 jours est autorisé si les porcelets sont « déplacés dans des locaux spécialisés » (post-sevrage).

- matériaux manipulables : tous les porcs doivent avoir accès à des « matériaux permettant des activités de recherche et de manipulation » (paille, chaîne, ballon, ...)
- abreuvement : les porcs de plus de deux semaines doivent avoir « un accès permanent à de l'eau fraîche »
- alimentation des truies et cochettes : elles doivent recevoir « une quantité suffisante d'aliments volumineux ou riches en fibres ainsi que des aliments à haute teneur énergétique », excepté en maternité
- surfaces pour les porcs en croissance : les surfaces « d'espace libre » sont définies selon le poids de l'animal (0.65 m<sup>2</sup> par porc jusqu'à 110 kg)
- lumière : les animaux doivent bénéficier d'un éclairage de 40 lux minimum pendant au moins huit heures/jour
- bruit : « les niveaux de bruit continus de plus de 85 dB sont à éviter dans les bâtiments d'élevage »
- verrats : ils doivent disposer d'au moins 6 m<sup>2</sup> et pouvoir « se retourner, percevoir le grognement, l'odeur et la silhouette des autres porcs »

Les dimensions des ouvertures et des zones pleines des caillebotis béton sont définies par la réglementation en fonction de l'âge de l'animal. Ce point sera en application à partir de 2013 pour tous les élevages.

### ***Présentation des solutions techniques proposées par la filière***

Le choix d'un mode de logement pour les truies gestantes en groupes est le résultat d'un compromis entre les particularités du parc bâtiment existant sur l'exploitation, le coût de rénovation ou de construction des bâtiments, les conditions de travail et les performances animales attendues (Ramonet et al., 2011).

Trois systèmes principaux d'alimentation et de logement des truies prédominent actuellement en France :

1 – Les petits groupes de 6-8 truies souvent associés à des bat-flancs séparant les places à l'auge, sur sol caillebotis.

2 – Les réfectoires avec libre accès à une courette arrière, sur sol caillebotis ou litière paillée, pour des groupes de 10 à 20 truies

3 – Le Dac, distribution automatique de concentrés, avec alimentation individualisée des truies, sur sol caillebotis ou litière paillée. Chaque station Dac permet d'alimenter jusqu'à 50 truies.

Les coûts pour un bâtiment neuf varient de 1319 à 1432 € / place (main d'œuvre comprise) pour des petits groupes avec bat-flanc, de 1521 à 1649 € pour des truies logées en réfectoires-courette et de 961 à 1239 € pour des truies au Dac (Massabie, 2010).

Le moment de la mise en groupe, la conduite des cochettes, l'alimentation des truies doivent être adaptés aux truies en groupes. Pour les petits groupes, il est important de regrouper les truies en fonction de leur état corporel (au moins 3 groupes par bande) et de garder des groupes stables. L'alimentation des grands groupes de truies au Dac a l'avantage d'individualiser les rations.

En période froide, la question du maintien de la température ambiante dans les salles est clairement posée dans les bâtiments où le sol est en caillebotis intégral. Par rapport à un bâtiment où les truies sont bloquées en stalles individuelles, le logement des truies en groupes entraîne une augmentation de la surface de la salle de 30 à 35 %. Les conséquences sont d'une part l'augmentation du volume total à

chauffer pour un même effectif animal, et d'autre part une augmentation des déperditions thermiques par les parois et la toiture du bâtiment. Des enregistrements de température ambiante réalisés au cours de l'hiver 2008-2009 montrent des problèmes de maintien de température dans un élevage sur deux (Jégou, 2010). Les températures froides s'accompagnent dans la plupart des élevages d'une difficulté à maintenir les sols secs, une des causes principales de boiteries pour les animaux.

De nombreuses questions pratiques restent encore posées sur la manière de loger et conduire des truies en groupes. La prise en compte des facteurs de risque identifiés (système d'alimentation, type de sol, moment de mise en groupe, taille des groupes, conduite des cochettes) est indispensable pour améliorer les résultats des élevages qui logent des truies en groupes. Des investigations complémentaires sont nécessaires pour comprendre les interactions entre les facteurs de risque.

### **Textes réglementaires** ([www.legifrance.gouv.fr](http://www.legifrance.gouv.fr) et <http://eur-lex.europa.eu>)

Directive 2008/120/CE du Conseil du 18 décembre 2008

Arrêté du 16 janvier 2003 établissant les normes minimales relatives à la protection des porcs

Note de service DGAL/SDSPA/N2003-8057 du 24 mars 2003

Note de service DGAL/SDSPA/N2005-8208 du 29 août 2005

Note de service DGPAAT/SDPMN/N2008-3021 du 9 décembre 2008

Décision n° AIDES/SAN/D 201023 du 20 avril 2010 (Aides financières pour mises aux normes).

### **Les a priori de la filière au moment de la mise aux normes : de nombreuses réticences**

Dans un premier temps, le bénéfice de la mise aux normes « bien-être » a été difficile à percevoir pour les éleveurs et les techniciens chargés des suivis techniques en élevage. La mise en groupes des truies a parfois été perçue comme une remise en cause des conditions d'élevage optimisant les performances et les conditions de travail.

Les modes de logement et de conduite des truies gestantes en groupes sont nombreux et nouveaux pour la majorité des éleveurs. La collecte de références techniques et les témoignages d'éleveurs participent à lever certaines résistances, notamment sur des techniques qui gardent pour de nombreux éleveurs une image désuète telles que le Dac ou l'élevage de truies sur litière.

Les difficultés traversées par la filière porcine depuis 2007 ont freiné les réaménagements de bâtiment. Le processus de mise aux normes s'est donc engagé très progressivement. La mise aux normes a été parfois vécue par certains éleveurs uniquement comme une obligation réglementaire, sans amélioration de la rentabilité économique.

Les explications relatives au bien-être animal n'ont pas toujours été comprises. Ainsi, les bagarres pour l'établissement de la hiérarchie au sein d'un groupe de truies ont été perçues par certains éleveurs comme une diminution du bien-être par rapport aux truies bloquées. Avec près de 80 % de leur temps passé couchées à l'intérieur de leur réfectoire, les truies semblent peu intéressées par la liberté de mouvement que leur accorde la courette mise à leur disposition.

### **Dynamique de la mise aux normes et aspects financiers**

La dynamique de loger les truies en groupes est aujourd'hui lancée. Les réticences initiales sont progressivement levées par l'apport de solutions techniques fonctionnelles et de références sur la reproduction des truies qui confirment le bon fonctionnement des modes de logement des truies en

groupes. Des éleveurs présentent leurs équipements (Portes Ouvertes), les groupements organisent des opérations de diffusions, de type rallye, auprès des éleveurs. En Bretagne, les Chambres d'agriculture ont organisé des journées de diffusion en 2010 qui ont rassemblé plus de 300 éleveurs et techniciens. Aujourd'hui cependant, de nombreux projets ne se concrétisent pas pour des raisons économiques mais également réglementaires. En effet, le logement des truies en groupes s'accompagnant dans de nombreuses exploitations par une remise en cause de l'organisation ou l'orientation de l'élevage, une révision du dossier Installation classée devient alors nécessaire.

Les coûts d'investissement en neuf, variant de 960 à 1600 euros par place, dépendent du système de logement, des équipements choisis et des surfaces nécessaires (Massabie, 2010). L'aménagement avec le système de cases avec bat-flancs ou de réfectoires peut entraîner jusqu'à 40 % de diminution de la capacité de production des bâtiments existants. En revanche, l'aménagement de salles avec alimentation au DAC permet généralement de maintenir le nombre de places en bâtiment existant grâce à l'utilisation rationnelle de l'espace occupé par les anciens couloirs de distribution.

Aides financières : Un dispositif national d'aides financières à la mise aux normes des bâtiments gestantes permet de prendre en charge une partie des travaux de rénovation, extension ou construction neuve. Le taux de subvention de base est de 20 % du montant des travaux éligibles, avec un plafond de 200 € par place de truie gestante et de 50 000 € par élevage.

Cependant, suite à la mauvaise conjoncture depuis 2007, peu de travaux de mise aux normes des truies gestantes ont été réalisés. En témoignent le faible nombre de dossiers de demandes d'aides déposés pour la région Bretagne (tab.1).

**Tableau 1. Bilan des aides de la mise aux normes des bâtiments de truies gestantes pour la région Bretagne**

	Dossiers 2008		Dossiers 2009		Dossiers 2010	
	Nombre	Montant des aides	Nombre	Montant des aides	Nombre	Montant des aides
Bretagne	180	2 324 681 €	139	1 796 114 €	112	–

Données AG-UGPVB, décembre 2010

Ces chiffres soulignent le faible niveau d'investissement dans les bâtiments porcins. Avec la décapitalisation dans la production, les outils vieillissent.

Le rythme de réaménagement des bâtiments porcins se ralentit : en 2008, 4 % des bâtiments datent de moins de 5 ans et 7 % ont entre 5 et 10 ans contre respectivement 7 % et 10 % en 2001 (Martin-Houssart, 2010). Plus les bâtiments sont récents plus la proportion de réaménagements a diminué : elle est passée de 48 % en 2001 à 29 % en 2008 pour les bâtiments de 15 à 20 ans. Cela peut s'expliquer par l'évolution des matériaux de construction, de meilleure qualité. Toutefois, ces aménagements moins fréquents peuvent aussi traduire une moindre confiance en l'avenir et une hésitation à faire des travaux nécessitant l'assurance d'un retour sur investissement.

### ***Impacts positifs : la mise en groupe des truies est l'occasion de revoir le fonctionnement de l'atelier porc***

Dans de nombreux élevages, la conduite des truies gestantes en groupes s'est accompagnée de changements supplémentaires aboutissant à une réflexion complète sur le fonctionnement de l'atelier

reproduction. Diminution du nombre de bandes pour augmenter la taille des bandes, changement de l'âge des porcelets au sevrage et modification du plan d'alimentation sont les changements les plus fréquents (Calvar et al., 2010).

Les techniques pour loger un troupeau de truies gestantes en groupes sont nombreuses. La multiplicité des solutions techniques constitue par ailleurs un avantage certain car il permet à chaque éleveur d'envisager un système adapté aux caractéristiques de son élevage.

Malgré les risques potentiellement associés à la mise en groupes (stress social, bagarres, compétition alimentaire ...), une analyse approfondie des performances de reproduction montre que les éleveurs français peuvent atteindre de bons niveaux de performances dans une grande diversité de système de logements en groupe (Boulot et al., 2011). Des conséquences positives sont également attendues en relation avec une plus grande activité physique et sociale. Ainsi, les truies en groupes présentent moins fréquemment de pathologies uro-génitales. (Boulot et al., 2011). L'expérience des éleveurs dans les systèmes de logement de truies en groupes peut expliquer les différences de performances observées entre élevages.

Aujourd'hui, une part importante des éleveurs sont convaincus des potentialités de l'élevage des truies en groupes : performances animales maintenues, conditions de travail optimisées, image positive du métier d'éleveur.

Mais l'élevage des truies en groupes constitue d'abord un investissement qui structure l'évolution de l'exploitation porcine. La mise aux normes des truies est aussi une occasion de redonner une cohérence à l'atelier au travers de la construction de places de PS ou d'engraissement, de l'augmentation des effectifs, du changement de conduite en bandes ...

### ***Impacts négatifs : coûts de la mise aux normes dans une filière en crise***

Compte tenu de la vétusté du parc bâtiment français, le coût de la mise aux normes des bâtiments d'attente-saillie et gestation a été évalué à 666 millions d'euros en 2007 par l'IFIP. L'application de la réglementation conduit à une augmentation des coûts de production évaluée entre 0,57 et 1,30 cts d'€/kg de carcasse (Gourmelen et al., 2006). Le consentement à payer de la part du consommateur pour une production améliorant le bien-être est très faible, le surcoût doit donc être supporté par la filière. Le revenu de l'éleveur est directement impacté.

Une étude des services économiques de la Chambre d'agriculture de Bretagne dresse différents scénarii pour l'évolution de la filière porcine (Chambres d'agriculture de Bretagne, Observatoire des IAA de Bretagne, 2009). Un des scénarii pressenti s'appuie sur une diminution accrue du cheptel truie au cours de la période 2013-2015. Il conduit à une diminution de la production porcine de 6% à l'horizon 2020 par rapport au niveau de production de 2007, l'augmentation de la productivité des élevages ne permettant pas de compenser la baisse du cheptel truie. Ces hypothèses d'évolution sont confortées par les résultats d'une enquête menée en Bretagne, auprès d'éleveurs de moins de 150 truies (Grannec et Chevanche, 2011). 28 % seulement de ces éleveurs mènent leurs truies en groupes. Concernant les travaux de mise aux normes, 10 % des éleveurs prévoient de ne pas les réaliser tandis que 23 % ne savent pas s'ils vont les réaliser. Une enquête réalisée en 2010 auprès de 180 éleveurs de porcs morbihannais met en avant les problèmes de coût (65 % des éleveurs jugent l'investissement pour la mise aux normes difficile pour l'exploitation », de faisabilité administrative (seulement 42 % pourront se passer d'une reconstruction à neuf ou d'une restructuration) et de transmission (13 % devront céder leur exploitation mais n'ont pas de successeur en vue).

## ***Perspectives :***

Les normes « bien-être » joueront un rôle important dans l'évolution des systèmes d'élevage en France : restructuration des exploitations, délégation du naissage, augmentation de la taille du troupeau, arrêt total ou partiel de la production porcine.

L'arrêté de 2003 prévoit pour les éleveurs de porcs des obligations de moyens et non de résultats. D'ores et déjà, la réglementation récente sur le poulet de chair intègre des critères mesurables sur les animaux tels que le taux de mortalité. L'approche du bien-être en production porcine est susceptible d'évoluer dans les années à venir vers la prise en compte de critères zootechniques.

## ***Ressources bibliographiques pour approfondir***

Boulot S., Courboulay V., Badouard B., Pellois H., Ramonet Y., 2011. La conduite des truies en groupes augmente-t-elle les risques de troubles de la reproduction dans les élevages français ? Jour. Rech. Porcine en France. 43, 171-178.

Calvar C., Heugebaert S., Roy H., Dubois A., 2010. Truies gestantes en groupes : alimentation, système de logement, conduite et performances. Rapport d'étude, Chambres d'agriculture de Bretagne. 4 pages.

Chambres d'agriculture de Bretagne, Observatoire des IAA de Bretagne, 2009. Analyse de la compétitivité de la filière porcine bretonne, juillet 2009. 203 p.

Chambres d'agriculture de Bretagne, 2010. Truies : en groupes toutes ! 38 pages. Disponible sur : <<http://www.bretagne.synagri.com>>

Gourmelen C., Latouche K., Chevillon P., 2006. Bien-être du porc. Le point de vue de l'économiste de l'élevage. Bull. Acad. Vét. France, 159, 205-212.

Grannec M.L., Chevanche C., 2011. Naisseur engraisseur de moins de 150 truies en Bretagne. Les conditions de travail et les évolutions réglementaires remettent en cause la stabilité du modèle. Jour. Rech. Porcine en France. 43, 223-228.

Jégou J.Y., 2010. Truies en groupes sur caillebotis. Maîtrise de la température de la salle de gestation. Atout Porc Bretagne, Novembre 2010, 12-15.

Martin-Houssart G., 2010. Les exploitations porcines aux normes européennes. Agreste. Numéro 241, mai 2010.

Massabie P., 2010. Les coûts des bâtiments en 2009. Techniporc , vol.33, n°3, p23-24.

Meunier-Salaün M.C., Courboulay V., Père M.C., Pol F., Quesnel H., 2002. Elevage des truies en groupe : acquis et perspectives de recherche. Jour. Rech. Porcine en France. 34, 239-247.

Meunier-Salaün M.C., Bizeray D., Colson V., Courboulay V., Lensink J., Prunier A., Remience V., Vandenhede M., 2007. Bien-être et élevage des porcs. INRA Prod. Anim., 20 (1), 73-80.

Ramonet Y., Caille M.E., Dubois A., Paboeuf F., Calvar C., Jegou J.Y., Quillien J.P., Pellois H., 2011. Les truies gestantes en groupes. Pratiques dans les élevages de l'Ouest de la France. Jour. Rech. Porcine en France. 43, 223-228.

Tuytens F.A., 2005. The importance of straw for pigs and cattle welfare : a review. Appl. anim. Behav. Sci., 84, 101-118.